



Comité de pilotage du SGAP SUD OUEST du 9 juillet 2012

Le SNAPATSI, représenté par Florence DE OLIVEIRA, était présent au comité de pilotage du SGAP SUD OUEST qui s'est réuni le 9 juillet 2012 salle Georges Mandel, sous la présidence de M. Hubert WEIGEL, Préfet délégué pour la Défense et la Sécurité.

Etaient présents :

Au titre de l'Administration : M. CLEMENCE, Mme LESOURD, M. BREGIER, Mme ARROUILH, M. ACCORSI et Melle BURES.

Au titre des organisations syndicales : M. BARRIERE, M. LIZOT, M. ZERROUQUI, M. KELKAL, M. DUPRIEZ et Mme MONTARDY

Le SNAPATSI a fait une déclaration préalable - ci jointe -

M. CLEMENCE précise que pour des raisons d'agenda, le comité de pilotage n'a pas pu être convoqué en début d'année. Il propose pour l'avenir que le comité se réunisse 2 fois par an.

Il ajoute que les points principaux abordés seront ceux de l'ordre du jour et que cette instance est nécessaire pour informer les personnels, le point important sera CHORUS.

Contrôle Interne et Comptable (C I C)

Mme ARROUILH développe le sujet sur l'activité des dépenses de l'Etat.

Prise en compte des payes Préfecture PESE

Mme ARROUILH annonce que la mise en place du service unique de payes sera à échéance de 2015.

A terme, le service ONP comprendra une plate-forme d'alimentation nommée PESE. Le Ministère de l'Intérieur possèdera 10 PESE. Celles-ci devront gérer chacune en moyenne de 20000 payes par an.

Actuellement, les payes des personnels administratifs et techniques du périmètre gendarmerie sont prises en charge par le SGAP; celles des personnels du périmètre Préfecture de la région Aquitaine ont été intégrées au 1^{er} juin 2012.

Les payes des personnels Préfecture des 3 autres régions de la zone seront à établir à compter du 1^{er} janvier 2013 à noter que le traitement des salaires de janvier commence le 20 novembre 2012. Au total cela représente un travail supplémentaire de 5000 payes.

Pour assurer cette surcharge de travail, le SGAP a obtenu la création de 8 postes.

Le SNAPATSI demande si des locaux ont été prévus pour ces 8 agents ?

Mme ARROUILH répond qu'un plan d'occupation temporaire est mis en place à compter de septembre 2012 et ce jusqu'en juin 2013, date à laquelle les agents de la plate forme CHORUS pourront s'installer dans le nouveau bâtiment prévu à cet effet. Pour permettre l'installation de ces 8 nouveaux postes, il est prévu que 3 bureaux de 4 agents soient transformés en 2 bureaux de 6 ce qui permettrait de gagner de la place.

Ressources humaines

Mme LESOURD précise qu'à l'avenir implicitement les Ressources Humaines et les PESE devront être complémentaires.

Concernant la mise en place de la loi sur le jour de carence, Mme LESOURD nous informe que l'administration centrale n'a pas mis à disposition un outil pour le calcul des jours de maladie, la

vérification est manuelle... La somme d'environ 80 000€ par mois pour la zone (moyenne sur les 2 premiers mois) a été reversée depuis l'application de la circulaire sur le jour de carence.

Le bâtiment CHORUS

M. BREGIER annonce que les travaux commenceront en août 2012 pour une livraison mi juin 2013. Sa surface sera de 1700 m², 112 personnes pourront y être accueillies. Montant des travaux 2.800.000 euros.

Le SNAPATSI demande si le bâtiment sera équipé d'une climatisation ?

M. BREGIER répond qu'actuellement la réglementation ne permet pas de climatiser ce bâtiment pour des raisons écologiques et environnementales. Il sera conçu avec de nouveaux matériaux et une ventilation avec régulation la nuit qui permettra de garder une température constante. Le projet est affiché dans les couloirs de la DAGF (2^{ème} étage).

Le SNAPATSI demande s'il y est prévu un nombre suffisant de places de parkings ?

M. BREGIER répond qu'il n'y aura pas une place pour chaque agent. Néanmoins, les véhicules réformés seront sortis du site, ce qui permettra de libérer quelques places. Il explique être conscient de ce problème et cherche à libérer des espaces, mais que les agents seront également invités à utiliser les transports en commun et à développer le covoiturage.

Sécurité des sites

M. CLEMENCE déclare que la sécurité est une préoccupation quotidienne. Melle BURES précise que des réunions vont être organisées à partir de septembre afin d'informer les agents sur les règles de sécurité sur le site.

M. LE PREFET demande qu'un livret mentionnant les règles de sécurité soit distribué à l'arrivée des nouveaux agents avec signature valant prise de connaissance.

Projet d'amélioration de la cafétéria de Bacalan

Melle BURES déclare que le projet d'amélioration annoncé est en terme de décoration et ce pour un montant de 700 euros.

Le SNAPATSI dans sa déclaration préalable a demandé l'attribution d'un local doté de fours micro ondes et de frigos et souligne que cette somme pourrait être allouée pour ces investissements.

M. LE PREFET propose qu'une estimation soit faite par l'administration afin de déterminer le nombre exact de fonctionnaires intéressés par ce dispositif, ce qui viendra en complément du sondage organisé par notre organisation et remis ce jour à M. CLEMENCE.

M. LE PREFET a déclaré qu'il était important que l'administration soit à l'écoute de ses agents et attentive à leur demande, qu'il faut apporter une réponse rapide à cette demande. Pour cela lors du prochain comité de pilotage une solution devra être trouvée. **Nous vous tiendrons informés des suites données à notre revendication et nous vous invitons à répondre massivement à l'administration comme vous l'avez fait pour notre sondage.**

Le SNAPATSI dans sa déclaration préalable a également demandé qu'un local soit mis à disposition de l'ensemble des organisations syndicales.

M. LE PREFET se déclare favorable et demande à M. CLEMENCE s'il existe une solution. Ce dernier répond que pour le moment il n'existe pas de solution imminente, car il n'y a pas de bureau disponible, celui-ci sera prévu en juin 2013, dans le nouveau bâtiment. Dans l'immédiat, il nous sera possible de demander une salle occasionnellement en fonction de nos besoins.

D'autres sujets ont été évoqués, vous pourrez en prendre connaissance dans le compte rendu de l'administration.

Bordeaux, le 11 juillet 2012